

Séance du vendredi 25 septembre 2020

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 17/09/2020

Présents : 13

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance :

Luc AVELLANEDA

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Eric BOUSQUET, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Pierre DUPONT, Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY, Luc AVELLANEDA

Représentés: Georgette TOUZY

Absents: Stephanie SALIES

Objet: Résiliation CNAS - 2020_047

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique inscrit comme dépense obligatoire l'action sociale en faveur des agents publics.

Il appartient cependant à l'assemblée délibérante de définir le type d'action sociale à mettre en place et les modalités de mise en œuvre.

A l'heure actuelle, la collectivité adhère au Comité National d'Action Sociale pour l'ensemble de son personnel (actif et retraité). Cependant depuis plusieurs années, il convient de relever le manque d'efficacité de ce système (plusieurs agents n'en bénéficient pas ou peu).

Après délibérations, le Conseil Municipal décide de résilier l'adhésion au Comité National d'Action Sociale au 31 décembre 2020.

Une nouvelle solution est à l'étude pour une mise en œuvre dès 2021.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 13 OCT. 2020
et publication ou notification du 22 OCT. 2020

Le Maire,
A. DUJOLS



PREFECTURE DU CANTAL

13 OCT. 2020

BUREAU DU COURRIER